



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2024

PROGRAMME 751

Structures et dispositifs de sécurité routière



PROGRAMME 751
Structures et dispositifs de sécurité routière

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Florence GUILLAUME

Déléguée à la sécurité routière

Responsable du programme n° 751 : Structures et dispositifs de sécurité routière

Le programme 751 « Structures et dispositifs de sécurité routière » a pour finalité la lutte contre l'insécurité routière afin de réduire le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes de France. Il couvre l'action et les moyens mis en œuvre par l'État dans le cadre du système de contrôle automatisé de la vitesse sur les routes. Il permet également le traitement des infractions constatées par radar automatique que l'État a confié à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Ce programme est financé par une fraction du produit des amendes forfaitaires dressées dans le cadre du contrôle automatisé.

Le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) s'est réuni le 17 juillet 2023 avec l'objectif « de faciliter la vie des usagers de la route, d'améliorer les dispositifs de prévention mais également de mieux détecter et de sanctionner plus fermement ceux qui conduisent sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool ». Sept axes majeurs, déclinés en 38 mesures, ont été retenus :

- Éduquer pour mieux partager la route ;
- Mieux détecter, évaluer et suivre les inaptitudes à la conduite ;
- Protéger les usagers vulnérables de la route et accompagner les victimes ;
- S'engager pour la sécurité de toutes et tous sur les routes ;
- Lutter contre les comportements les plus dangereux ;
- Simplifier la vie des usagers de la route ;
- Agir pour une meilleure sécurité routière dans les outre-mer.

Les résultats quasi-définitifs de l'accidentalité routière en 2024 publiés par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) fin janvier 2025 font état de **3 190 personnes décédées** sur les routes de France métropolitaine, soit 23 personnes tuées de plus qu'en 2023. **Pour la seconde année consécutive, la mortalité est sous la barre des 3 200 morts (hors années Covid) et 2024 enregistre** une diminution de 1,7 % par rapport à 2019, équivalant à 54 personnes tuées en moins.

241 personnes sont décédées sur les routes d'outre-mer en 2024, contre 231 en 2023, soit **10 personnes tuées de plus dans les outre-mer** (+4 %). Plus précisément, 163 sont décédées dans les départements d'outre-mer et 78 dans les collectivités d'outremer ou en Nouvelle-Calédonie. C'est une hausse de 4 % (soit 10 tués de plus) par rapport à 2023 et de -5 % (soit 13 tués de moins) par rapport à 2019 (année de référence).

Les résultats définitifs pour l'année 2024 seront publiés fin mai 2025.

Au 31 décembre 2024, le parc des radars est composé de 4 753 équipements de terrain. La composition du parc évolue vers davantage de radars déplaçables ou mobiles que de radars fixes. Les radars tourelles sont désormais majoritaires et le nombre de radars fixes continue de décroître (641 radars fixes fin 2024 contre 2 180 fin 2015).

Le taux de disponibilité des équipements de contrôle automatisé des vitesses s'est établi à 85,82 % en moyenne en 2024, soit 4,77 points de moins qu'en 2023.

Le programme 751 est également dédié à la gestion des droits à conduire (restrictions, suspensions, annulations et dispositif du permis à points), ainsi qu'à la modernisation du système national du permis de conduire qui a été décommissionné en 2023 et remplacé par le nouveau SI de gestion nationale des droits à conduire.

Le dispositif du permis de conduire à points constitue aujourd'hui un instrument privilégié de prévention et de lutte contre l'insécurité routière et participe à la modification du comportement au volant de nos concitoyens.

Le code de la route prévoit l'envoi de différents types de courriers destinés à assurer la meilleure information possible de chaque titulaire du permis de conduire quant au nombre de points affectés à son dossier. Il s'agit de lettres éditées et expédiées par l'Imprimerie nationale dans le cadre d'une interface avec le système d'information du permis de conduire (SI-ERPC), qui emportent soit un retrait de points (lettres 48), soit la restitution de points ou la reconstitution du capital de points (lettres 46). Le nombre de lettres de retrait ou de restitution de points adressées aux conducteurs s'est élevé à 13,6 millions en 2024, contre 22,77 millions l'année précédente. Cette baisse résulte de la suppression du retrait de points pour les petits excès de vitesse (inférieur à 5 km/h).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer l'efficacité du système de contrôle automatisé, en termes de respect des règles du code de la route et en termes de gestion

INDICATEUR 1.1 : Évolution des vitesses moyennes

INDICATEUR 1.2 : Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention

INDICATEUR 1.3 : Disponibilité des radars

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer l'efficacité du système de contrôle automatisé, en termes de respect des règles du code de la route et en termes de gestion

INDICATEUR

1.1 – Évolution des vitesses moyennes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Évolution des vitesses moyennes	km/h	77	76,1	en baisse	Non connu	donnée non renseignée	en baisse

Commentaires techniques

Source des données : Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).

Mode de calcul :

Depuis les années 80, l'ONISR fait réaliser des mesures de vitesses et des observations du comportement des usagers sur la route sur un ensemble de points du réseau routier métropolitain.

Ces mesures de vitesses sont indépendantes de celles réalisées par les forces de l'ordre, en particulier celles effectuées par les dispositifs de contrôle automatisé.

Ces relevés donnent notamment un éclairage sur les vitesses dites « libres », c'est-à-dire celles pratiquées par les différentes catégories d'usagers de véhicules de tourisme, véhicules utilitaires ou poids-lourds, à un point routier ne comportant aucune contrainte (sans virage, sans radar, ni intersection, etc.).

Les années 2020 et 2021 marquent une transition par rapport à 2019, en raison d'une part du contexte sanitaire atypique qui a gêné les mesures normalement effectuées, et d'autre part du fait du changement de méthodologie opéré dans le recueil des données de vitesse. Pour ces raisons, il faut envisager ces années comme statistiquement particulières.

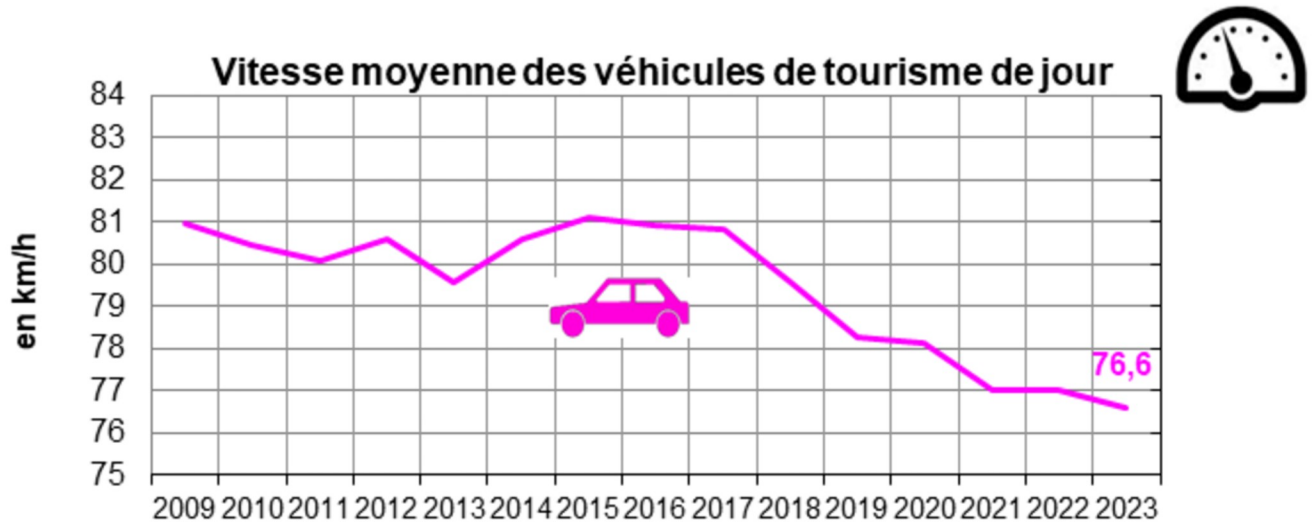
Concernant la méthode de recueil, le prestataire procède à une collecte automatisée de données sur 135 points de mesure, lesquelles sont enregistrées par des appareils de mesure qui restent une semaine minimum sur les bords de voies.

Deux vagues d'enquêtes par an (de 4 mois chacune) permettent la rédaction d'une note d'analyse à l'année N pour les données de l'année N-1, note publiée sur le site internet de l'ONISR sous l'intitulé d'Observatoire des Vitesses.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, la moyenne des vitesses pratiquées de jour par les véhicules de tourisme a baissé sur l'ensemble des réseaux, à l'exception des autoroutes de liaison, des routes à 2x2 voies et des entrées et sorties d'agglomération moyenne pour lesquelles les vitesses augmentent par rapport à 2022.

Comme chaque année, il n'est pas possible de fournir des données provisoires concernant l'année 2024, les résultats d'une seule vague n'étant pas considérés comme représentatifs de l'année du fait de la saisonnalité des déplacements. Les résultats définitifs de l'année 2024 devraient être publiés au 3^e trimestre 2025.



INDICATEUR

1.2 – Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Pourcentage relatif aux seules immatriculations françaises	%	72,6	75,3	75	73,6	absence amélioration	75
Pourcentage relatif aux immatriculations étrangères	%	69,5	67,5	75	69,9	amélioration	70

Commentaires techniques

Source des données : Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Mode de calcul :

Indicateur 1.2.1. « Pourcentage relatif seulement aux immatriculations françaises » :

La valeur de ce sous-indicateur correspond au rapport entre :

- au numérateur : nombre d'avis de contravention envoyés par l'ANTAI au cours de l'année considérée à l'encontre des contrevenants conduisant un véhicule immatriculé en France ;
- au dénominateur : nombre de dossiers d'infraction pour des infractions relevées au cours de l'année considérée par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses impliquant des véhicules reconnus avec une plaque d'immatriculation française, auquel s'ajoute une estimation des plaques françaises parmi les plaques non reconnues et auquel on retire les dossiers d'infraction de non infraction*, les dossiers d'infraction réimmatriculés CACIR , les dossiers d'infraction avec règle de non-conformité validée et les dossiers d'infraction avec recatégorisation poids – véhicules légers pour les véhicules reconnus avec une plaque française et estimés avec une plaque française parmi les plaques non reconnues.

Indicateur 1.2.2 « Pourcentage relatif aux immatriculations étrangères » :

La valeur de ce sous-indicateur correspond au rapport entre :

- au numérateur : nombre d'avis de contravention envoyés par l'ANTAI au cours de l'année considérée à l'encontre des contrevenants conduisant un véhicule immatriculé dans l'un des États avec lesquels la France a des échanges d'informations (pays partenaires) ;
- au dénominateur : nombre de dossiers d'infraction pour des infractions relevées au cours de l'année considérée par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses impliquant un véhicule immatriculé dans l'un des pays partenaires, auquel s'ajoute une estimation des plaques étrangères de pays partenaires parmi les plaques non reconnues et auquel on retire les dossiers d'infraction de non infraction, les dossiers d'infraction ré-immatriculés CACIR, les dossiers d'infraction avec règle de non-conformité validée et les dossiers d'infraction avec recatégorisation poids lourds – véhicules légers pour les véhicules reconnus avec une plaque étrangère de pays partenaires et estimés avec une plaque étrangère de pays partenaires parmi les plaques non reconnues.

Les pays partenaires sont ceux échangeant les données d'immatriculation avec la France au titre des infractions routières. On dénombre 20 pays partenaires en 2023 : la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, la Pologne, la Roumanie, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, la Slovaquie, la République tchèque, le Portugal, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, l'Irlande, la Suède et le Danemark. Le Royaume-Uni n'est plus partenaire depuis janvier 2021.

Ils étaient au nombre de 3 en 2013 (Belgique, Suisse et Luxembourg), de 5 en 2014 (nouveaux pays : Allemagne et Pays-Bas), de 8 en 2015 (nouveaux pays : Espagne, Pologne et Roumanie), de 10 en 2016 (nouveaux pays : Italie et Autriche) de 13 en 2017 (nouveaux pays : la Hongrie, la Slovaquie et la République tchèque) de 17 en 2018 (nouveaux pays : le Portugal, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie), de 20 en 2019 (nouveaux pays : Royaume-Uni, Irlande et Suède) et de 21 en 2020 (nouveau pays : Danemark).

* Les dossiers d'infraction de non infraction sont les dossiers d'infraction concernant les véhicules prioritaires (pompiers, police, SAMU) pour les excès de vitesse de moins de 50 Km/h.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.2 « Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention »

En 2024, l'activité du centre national de traitement (CNT) en matière de contrôle automatisé a connu une baisse par rapport à l'année précédente en corrélation avec la baisse de dossiers d'infractions émis. Cette baisse s'explique par l'indisponibilité d'une partie du parc radars au second semestre 2024. Ainsi, l'évolution de l'activité s'est traduite comme suit :

- -15,1 % de dossiers d'infractions (DIF) émis (20,9 millions en 2024) par rapport à 2023 ;
- -15,8 % d'avis de contraventions (ACO) initiaux envoyés (14,1 millions en 2024) par rapport à 2023.

Le ratio avis de contravention/dossiers d'infraction pour les immatriculations françaises est de 73,6 % en 2024, soit une baisse de -1,7 points par rapport à 2023 (75,3 %) et est inférieur à l'objectif de 75 %. La baisse s'explique en partie par les problèmes liés aux équipements de terrain tourelle engendrant davantage de photos floues (hausse de près de 3 points de photos floues par rapport à 2023).

S'agissant du ratio ACO/DIF pour les immatriculations étrangères, il est en hausse de 2,4 points par rapport à 2023 (69,9 % contre 67,5 %).

INDICATEUR

1.3 – Disponibilité des radars

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de disponibilité des radars	%	87,27	90,59	93	85,52	absence amélioration	93

Commentaires techniques

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR).

Mode de calcul : il s'agit du ratio moyen annuel entre le nombre d'équipements de terrain en état de fonctionnement et le nombre d'équipements de terrain mis en service. Ce ratio est calculé tous les jours de l'année et fait l'objet d'une moyenne arithmétique. L'objectif est de maintenir ce taux de disponibilité à 93 %, eu égard à la nécessité d'obtenir un juste équilibre entre le taux de disponibilité et les coûts de maintenance pour atteindre ce résultat.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Contrairement à ce qui était attendu, la moyenne du taux de disponibilité en 2024 est de 85,52 %, en baisse de 4,77 points par rapport à 2023 (90,59 %). Cette forte baisse est essentiellement due à la forte hausse du vandalisme sur les radars vitesse. Le taux de disponibilité mensuel en 2024 est passé de 89,40 % en janvier 2024 à 79,88 % en décembre 2024.

Présentation des crédits

2024 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Dispositifs de contrôle	155 151 683 184 169 204	46 300 000 7 041 082	6 012 991	201 451 683 197 223 278	201 451 683
02 – Centre national de traitement	74 501 893 74 501 893	15 000 000 15 000 000		89 501 893 89 501 893	89 501 893
03 – Soutien au programme	6 086 424 6 757 472		2 910 880	6 086 424 9 668 352	6 086 424
04 – Système d'information Education routière et permis de conduire	29 150 000 22 882 615	13 450 000 20 441 886		42 600 000 43 324 500	42 600 000
Total des AE prévues en LFI	264 890 000	74 750 000	0	339 640 000	339 640 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+82 381 (hors titre 2)		+82 381	
Total des AE ouvertes		339 722 381 (hors titre 2)		339 722 381	
Total des AE consommées	288 311 184	42 482 968	8 923 871	339 718 023	

2024 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Dispositifs de contrôle	155 151 683 178 039 252	46 300 000 18 077 981	185 558	201 451 683 196 302 791	201 451 683
02 – Centre national de traitement	74 501 893 74 501 893	15 000 000 15 000 000		89 501 893 89 501 893	89 501 893
03 – Soutien au programme	6 086 424 6 688 052		2 112 131	6 086 424 8 800 183	6 086 424
04 – Système d'information Education routière et permis de conduire	29 150 000 24 637 156	13 450 000 21 961 802		42 600 000 46 598 958	42 600 000
Total des CP prévus en LFI	264 890 000	74 750 000	0	339 640 000	339 640 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+3 153 556 (hors titre 2)		+3 153 556	
Total des CP ouverts		342 793 556 (hors titre 2)		342 793 556	
Total des CP consommés	283 866 353	55 039 783	2 297 689	341 203 825	

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023					
01 – Dispositifs de contrôle	153 651 683 160 242 292	46 300 000 24 300 602	232 288	199 951 683	199 951 683 184 775 182
02 – Centre national de traitement	74 811 893 74 811 893	15 000 000 15 000 000		89 811 893	89 811 893 89 811 893
03 – Soutien au programme	6 086 424 6 910 359		62 911	6 086 424	6 086 424 6 973 270
04 – Système d'information Education routière et permis de conduire	30 650 000 33 148 942	13 450 000 24 254 531		44 100 000	44 100 000 57 403 473
Total des AE prévues en LFI	265 200 000	74 750 000	0	339 950 000	339 950 000
Total des AE consommées	275 113 485	63 555 134	295 199		338 963 818

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023					
01 – Dispositifs de contrôle	153 651 683 179 572 104	46 300 000 30 641 505	149 156	199 951 683	199 951 683 210 362 765
02 – Centre national de traitement	74 811 893 74 811 893	15 000 000 15 000 000		89 811 893	89 811 893 89 811 893
03 – Soutien au programme	6 086 424 7 389 377		865 807	6 086 424	6 086 424 8 255 184
04 – Système d'information Education routière et permis de conduire	30 650 000 33 507 686	13 450 000 24 028 011		44 100 000	44 100 000 57 535 697
Total des CP prévus en LFI	265 200 000	74 750 000	0	339 950 000	339 950 000
Total des CP consommés	295 281 060	69 669 516	1 014 963		365 965 539

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	275 113 485	264 890 000	288 311 184	295 281 060	264 890 000	283 866 353
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	200 301 592	190 388 107	213 809 291	220 469 167	190 388 107	209 364 460
Subventions pour charges de service public	74 811 893	74 501 893	74 501 893	74 811 893	74 501 893	74 501 893

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 5 – Dépenses d'investissement	63 555 134	74 750 000	42 482 968	69 669 516	74 750 000	55 039 783
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	20 171 213	59 750 000	2 792 337	27 116 283	59 750 000	13 155 278
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	28 383 921	0	24 690 631	27 553 234	0	26 884 505
Subventions pour charges d'investissement	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	295 199	0	8 923 871	1 014 963	0	2 297 689
Transferts aux entreprises	0	0	6 174 950	246 761	0	271 169
Transferts aux collectivités territoriales	145 287	0	0	145 287	0	0
Transferts aux autres collectivités	149 912	0	2 748 921	622 915	0	2 026 520
Total hors FdC et AdP		339 640 000			339 640 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+82 381			+3 153 556	
Total*	338 963 818	339 722 381	339 718 023	365 965 539	342 793 556	341 203 825

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		82 381		3 153 556				
Total		82 381		3 153 556				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		82 381		3 153 556				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Dispositifs de contrôle		201 451 683 197 223 278	201 451 683 197 223 278		201 451 683 196 302 791	201 451 683 196 302 791
02 – Centre national de traitement		89 501 893 89 501 893	89 501 893 89 501 893		89 501 893 89 501 893	89 501 893 89 501 893
03 – Soutien au programme		6 086 424 9 668 352	6 086 424 9 668 352		6 086 424 8 800 183	6 086 424 8 800 183
04 – Système d'information Education routière et permis de conduire		42 600 000 43 324 500	42 600 000 43 324 500		42 600 000 46 598 958	42 600 000 46 598 958
Total des crédits prévus en LFI *	0	339 640 000	339 640 000	0	339 640 000	339 640 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+82 381	+82 381		+3 153 556	+3 153 556
Total des crédits ouverts	0	339 722 381	339 722 381	0	342 793 556	342 793 556
Total des crédits consommés	0	339 718 023	339 718 023	0	341 203 825	341 203 825
Crédits ouverts - crédits consommés		+4 358	+4 358		+1 589 731	+1 589 731

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	339 640 000	339 640 000	0	339 640 000	339 640 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	339 640 000	339 640 000	0	339 640 000	339 640 000

Le programme 751 n'a fait l'objet d'aucun amendement à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances initiale pour 2024.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Un seul mouvement budgétaire a modifié l'enveloppe ouverte sur le programme 751, il s'agit de l'arrêté de reports du 14 mars 2024 qui a ouvert 82 381 € en AE et 3 153 556 en CP.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

ERPC

La modernisation du système d'information de l'éducation routière et du permis de conduire vise à répondre à quatre enjeux stratégiques fixés par la Déléguee à la Sécurité Routière : développer la communication et les échanges avec les parties prenantes, assurer une approche continue de bout en bout, garantir la robustesse et la sécurité du SI et être simple tant sur les démarches qu'en usage.

La modernisation comporte aussi des enjeux techniques : l'urbanisation du système d'information, l'amélioration des méthodes de développement et de maintenance du SI et le décommissionnement des anciennes briques techniques en fin de vie. Ce décommissionnement est intervenu en novembre 2023.

L'année 2024 a été consacrée au renouvellement des marchés de développement et d'assistance afin de lancer la phase 2 de la modernisation du système d'information de l'éducation routière et du permis de conduire (cf. action 4 du programme).

Année de lancement du projet	2019
Financement	P751
Zone fonctionnelle principale	Sécurité Circulation Routière

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	39,46	39,49	15,82	15,75	22,70	22,67	21,70	21,70	13,94	13,77	0,00	0,00	0,00	0,00	91,91	91,68
Titre 2	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98	0,00	0,00	0,00	0,00	3,92	3,92
Total	40,44	40,47	16,80	16,73	23,68	23,65	22,68	22,68	14,92	14,75	0,00	0,00	0,00	0,00	95,83	95,60

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	71,33	95,60	+34,02 %
Durée totale en mois	56	56	

Le dépassement s'explique principalement par deux facteurs :

D'une part, le programme a été lancé en pleine période de pandémie COVID, ce qui a considérablement retardé la période de lancement du projet, et exigé une organisation complexe, sur plusieurs plateaux en lieu et place d'un lieu unique et des rotations de personnel. Il est extrêmement difficile de lancer un nouveau projet dans ces conditions et le programme a pris du retard dès le début du fait ce facteur.

D'autre part, le périmètre fonctionnel n'a cessé d'évoluer et de nouveaux développements, non prévus au démarrage du projet, se sont ajoutés :

- RdvPermis (RdvP), qui a été réalisé dans le cadre de la réforme du permis de mai 2019 , n'avait été budgété du lancement du programme que comme une plateforme expérimentale de réservation de places d'examen (cf dernier paragraphe ici : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/10-mesures-prises-par-le-gouvernement-pour-un-meilleur-acces-un-permis-de-conduire-moins>) mais est devenu un système d'information à part entière pour couvrir l'ensemble du processus des examens du permis de conduire. La réalisation de RdvP et du livret numérique -module intégré- pour atteindre le périmètre actuel a été nettement plus longue que prévu.

Le périmètre du programme a été accru comme suit :

- Création de RG (Recours Gracieux)
- Création de Mes Points Permis (remplacement de Télépoints)
- Migration de tous nos applicatifs vers le Cloud GEN 2 imposée par la DTNUM
- Remplacement d'APEP (intégré à RdvP)
- Création d'une plateforme de traces (lutte contre la fraude)
- Création d'une API externe (utilisée par la Justice, mais bientôt par de nombreux autres services : FIN, CDC, DGEFP, probablement MinArm...)

Ces points ont été partagés et validés avec la la DINUM dans le cadre des instances de suivi du programme et sur « Panorama des grands projets numériques de l'État » <https://www.numerique.gouv.fr/publications/panorama-grands-projets-si/> Sans ces évolutions, il aurait été impossible d'absorber le choc démographique du « pic de naissances de l'an 2000 ».

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 339 722 381	CP ouverts en 2024 * (P1) 342 793 556
AE engagées en 2024 (E2) 339 718 023	CP consommés en 2024 (P2) 341 203 825
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 119 740 840
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 4 358	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 221 462 985

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 164 069 592					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 1					
Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 164 069 593	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 119 740 840	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 44 328 753	
AE engagées en 2024 (E2) 339 718 023	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 221 462 985	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) 118 255 038	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 162 583 791	
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 69 697 003
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 92 886 788

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements fin 2024 sont essentiellement des restes à payer relevant de l'action 01 « Dispositifs de contrôle ». En effet, les travaux de déploiement et de maintenance des radars s'effectuent sur plusieurs mois. Il est fréquent que la fin des prestations et le paiement interviennent au cours des années suivant celle de la commande. De plus, des commandes ont été passées en fin d'année 2024 afin d'assurer une couverture des premiers mois de l'année 2025 de manière à éviter toute rupture d'activité.

Justification par action

ACTION

01 – Dispositifs de contrôle

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Dispositifs de contrôle		201 451 683 197 223 278	201 451 683 197 223 278		201 451 683 196 302 791	201 451 683 196 302 791

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2024, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2024. Après corrections, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 01 est de 197,50 M€ en AE et de 196,63 M€ en CP.

	Autorisations d'engagement LFI 2024	Crédits de paiement LFI 2024	Autorisations d'engagement Exécution	Crédits de paiement Exécution
Maintien en condition opérationnelle	99 711 000	99 711 000	100 309 558	100 501 467
Déploiement	46 300 000	46 300 000	44 601 017	50 617 682
Pilotage	55 440 683	55 440 683	52 587 843	45 514 587
Total Dispositifs de contrôle	201 451 683	201 451 683	197 498 418	196 633 735

L'action 01 se décline en trois grands postes de dépense :

Maintien en condition opérationnelle : 100,31 M€ en AE et 100,50 M€ en CP

L'écart observé entre l'exécution et la prévision des dépenses relatives au maintien en condition opérationnelle s'explique notamment par l'augmentation du nombre total d'équipements de terrain (+131 radars en 2024 par rapport à 2023).

Déploiement de nouveaux dispositifs : 44,60 M€ en AE et 50,62 M€ en CP

Au 31 décembre 2024, 4 753 appareils étaient déployés :

- 641 radars fixes, soit 83 radars en moins par rapport à 2023 ;
- 530 radars discriminants, soit 30 radars en plus par rapport à 2023. Ces équipements permettent de distinguer les véhicules légers des poids lourds mais également d'identifier la voie de circulation du véhicule en infraction ;
- 934 radars mobiles dont 433 voitures radars. Ces radars permettent de contrôler la vitesse depuis des véhicules en circulation. L'objectif de ces équipements est de lutter contre les grands excès de vitesse en incitant les usagers à respecter les limitations tout au long de leur parcours ;
- 69 radars de contrôle des vitesses moyennes, soit 5 équipements en moins par rapport à 2023 ;

- 644 dispositifs de contrôle de franchissement des feux rouges, soit 117 équipements en plus par rapport à 2023 ;
- 71 dispositifs de contrôle de franchissement de passage à niveau, comme en 2023 ;
- 396 radars autonomes (ou radars chantiers), soit une baisse de 48 équipements par rapport à 2023 ;
- 1468 radars tourelles, soit 135 équipements en plus par rapport à 2023.

La composition du parc de radars est détaillée ci-dessous :

Type de dispositif	Nombre de dispositifs fin 2023	Mouvements	Nombre de dispositifs fin 2024
Fixe	724	• 83	641
Discriminant	500	+30	530
Mobile et voiture radars	988	• 54	934
Vitesse moyenne	74	• 5	69
Feu rouge	527	+117	644
Passage à niveaux	71	=	71
Radars autonomes	444	• 48	396

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	155 151 683	184 169 204	155 151 683	178 039 252
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	155 151 683	184 169 204	155 151 683	178 039 252
Titre 5 : Dépenses d'investissement	46 300 000	7 041 082	46 300 000	18 077 981
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	46 300 000	2 792 337	46 300 000	13 137 494
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		4 248 745		4 940 488
Titre 6 : Dépenses d'intervention		6 012 991		185 558
Transferts aux entreprises		6 000 000		89 435
Transferts aux autres collectivités		12 991		96 123
Total	201 451 683	197 223 278	201 451 683	196 302 791

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction des erreurs d'imputation comptable et de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2024, les dépenses de fonctionnement relevant, en 2024, de l'action 01 s'élevèrent à 160,76 M€ en AE et à 179,77 M€ en CP.

Maintien en condition opérationnelle des dispositifs de contrôle : 100,30 M€ en AE et 100,41 M€ en CP

Le poste « maintien en condition opérationnelle » recouvre les dépenses de maintenance préventive (notamment les vérifications réglementaires), les dépenses de maintenance curative pour faire face aux pannes et aux accidents, ainsi que celles liées à l'évolution des logiciels. Ce poste intègre également les dépenses relatives au traitement du vandalisme et le coût de l'intégration de la fonctionnalité « double-sens » à certains radars fixes.

Sont également financées au titre de la maintenance des radars pédagogiques, les opérations de « dépose » des équipements en amont de radars fixes et de « repose » d'une partie de ces équipements dans les zones dangereuses.

Le montant intégral de la dépense tous titres confondus est de 100,31 M€ en AE et 100,50 M€ en CP. Ces crédits ont essentiellement été exécutés en fonctionnement : 100,30 M€ en AE et 100,41 M€ en CP ont été exécutés en fonctionnement et le solde a été exécuté en intervention.

La répartition des dépenses de fonctionnement par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de maintien en condition opérationnelle (titre 3) (en M€)	AE	CP
Déploiement des radars fixes	21,99	22,81
Déploiement des radars mobiles	25,62	21,89
Déploiement des radars déplaçables	23,79	21,76
SI DCA & Télécoms	3,07	3,18
Moyens d'essai	25,17	29,72
Déploiement – téléphonie (nouvelles lignes)	0,66	1,05
Déploiement nouveaux dispositifs	100,30	100,41

Déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle : 31,55 M€ en AE et 32,44 M€ en CP

Le poste « déploiement de nouveaux dispositifs » permet le financement :

- des études et visites préalables à l'installation des radars ;
- des dispositifs de contrôle (radar, cabine, etc.) ;
- des équipements associés aux dispositifs de contrôle (glissières de sécurité, panneaux, etc.) ;
- des travaux de génie civil et du raccordement aux différents réseaux.

Si le coût de l'équipement est globalement stable, celui des travaux de génie civil varie sensiblement en fonction du site retenu.

Le montant total de la dépense tous titres confondus est de 44,60 M€ en AE et de 50,52 M€ en CP : 31,55 M€ en AE et 32,44 M€ en CP ont été exécutés en fonctionnement, 7,04 M€ en AE et 18,08 M€ en CP en investissement et le solde en intervention.

La répartition des dépenses de fonctionnement par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de déploiement des nouveaux dispositifs (titre 3) (en M€)	AE	CP
Déploiement des radars fixes	9,54	3,39
Déploiement des radars mobiles	1,62	2,75
Déploiement des radars déplaçables	9,99	15,26
SI DCA & Télécoms	7,71	8,23
Moyens d'essai	0,00	0,00
Déploiement – téléphonie (nouvelles lignes)	2,69	2,80
Déploiement nouveaux dispositifs	31,55	32,44

Pilotage : 52,99 M€ en AE et 45,51 M€ en CP

Le poste « pilotage du déploiement et du maintien en condition opérationnelle » se décline en trois catégories de dépenses :

- la gestion du déploiement et de la maintenance des dispositifs au quotidien par chacun des équipementiers, incluant notamment une présence permanente au centre national de traitement (CNT) de Rennes pour la supervision de ces dispositifs ;
- la maintenance et la supervision des télécommunications par un prestataire afin d'assurer l'effectivité des transmissions des messages d'infraction au CNT ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à des prestataires chargés de coordonner les différents acteurs des marchés, d'assurer le suivi des stocks des pièces de rechange.

Ces dépenses correspondent aux dépenses transverses relatives à la fois au déploiement et à la maintenance des dispositifs de contrôle. Il s'agit en particulier :

- des dépenses liées au pilotage et à la gestion des marchés par les prestataires (participation aux réunions, production de livrables, etc.) ;
- des dépenses relatives à la mise à jour quotidienne des bases de données de suivi de chaque dispositif de contrôle ;
- des dépenses liées à l'intégration de nouveaux dispositifs ;
- du coût du suivi des opérations de maintenance par les prestataires du Centre National de Traitement (CNT).

Le montant intégral de la dépense est de 52,99 M€ en AE et 45,51 M€ en CP. Ces crédits ont entièrement été exécutés en fonctionnement.

Dépenses de pilotage (titre 3) (en M€)	AE	CP
Pilotage des radars fixes (dont double-face)	10,15	10,12
Pilotage des radars de vitesse mobiles et radars mobile-mobile (dont gestion de flotte)	7,71	6,34
Pilotage des radars déplaçables	10,75	13,55
Pilotage télécoms	12,70	2,28
AMOA métier	11,27	13,23
Pilotage	52,59	45,51

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après correction des erreurs d'imputation comptable et de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2024, les dépenses d'investissement relevant, en 2024, de l'action 01 s'élevaient à 7,04 M€ en AE et 18,08 M€ en CP.

Ces dépenses concernent intégralement les dépenses de déploiement.

Déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle : 7,04 M€ en AE et 18,08 M€ en CP

La répartition des dépenses par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de déploiement des nouveaux dispositifs (titre 5) (en M€)	AE	CP
Déploiement des radars mobiles	0,03	0,32
Déploiement des radars déplaçables	2,76	12,82
SI DCA & Télécoms	4,25	4,94
Déploiement nouveaux dispositifs	7,04	18,08

La majorité des dépenses d'investissement correspond à des développements des systèmes d'information.

S'agissant des radars mobiles et des radars embarquables-débarquables, le coût indiqué comprend l'achat du dispositif et du véhicule porteur.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention relevant en 2024 de l'action 01 sont minoritaires et s'élevaient à 6,01 M€ euros en AE et 0,19 M€ en CP. Ces dépenses portent essentiellement sur les moyens d'essai avec le financement d'une convention passé avec le Laboratoire national d'essai. Le solde concerne la maintenance des radars déplaçables.

ACTION

02 – Centre national de traitement

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Centre national de traitement		89 501 893	89 501 893		89 501 893	89 501 893
		89 501 893	89 501 893		89 501 893	89 501 893

L'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) est un opérateur de l'État financé à titre principal par les programmes 751 et 753 du compte d'affectation spécial « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». La situation consolidée de l'Agence est traitée dans le volet « Opérateurs » du programme 753.

Le programme 751 a versé à l'Agence 89,5 M€ conformément à la LFI 2024 (74,5 M€ en dépenses de fonctionnement et 15 M€ en dépenses d'investissement).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	74 501 893	74 501 893	74 501 893	74 501 893
Subventions pour charges de service public	74 501 893	74 501 893	74 501 893	74 501 893
Titre 5 : Dépenses d'investissement	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Subventions pour charges d'investissement	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total	89 501 893	89 501 893	89 501 893	89 501 893

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ce poste de dépenses porte la subvention pour charges de service public versée à l'ANTAI au titre des charges liées à l'exploitation du centre national de traitement (CNT) basé à Rennes qui a été versée à hauteur de 74,5 M€ conformément à la prévision initiale.

Ces crédits permettent de financer le fonctionnement courant du CNT, ainsi que l'exploitation informatique, l'éditique et l'affranchissement des différents documents issus de la chaîne du contrôle automatisé. Ils permettent également de financer les dépenses liées au traitement des courriers adressés au CNT.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

L'action 02 participe également au financement du programme d'investissements de l'ANTAI nécessaire à la sécurisation et à la modernisation de la chaîne de traitement des avis de contravention générés par le contrôle automatisé et au développement de nouveaux projets.

Une subvention pour charges d'investissement de 15 M€ a été versée à l'ANTAI à ce titre par le programme 751.

ACTION**03 – Soutien au programme**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Soutien au programme		6 086 424 9 668 352	6 086 424 9 668 352		6 086 424 8 800 183	6 086 424 8 800 183

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation et de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2024.

Après corrections, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 03 est de 9,39 M€ en AE et de 4,80 M€ en CP.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Études et fonctionnement courant	3,25	2,28
Communication	1,34	1,39
Trésorerie du contrôle automatisé	4,80	4,79
Total Soutien au programme	9,39	4,80

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 086 424	6 757 472	6 086 424	6 688 052
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 086 424	6 757 472	6 086 424	6 688 052
Titre 6 : Dépenses d'intervention		2 910 880		2 112 131
Transferts aux entreprises		174 950		181 734
Transferts aux autres collectivités		2 735 930		1 930 397
Total	6 086 424	9 668 352	6 086 424	8 800 183

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction des erreurs d'imputation comptable et en prenant en compte les retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2024, le montant des dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action 03 est de 6,48 M€ en AE et de 2,11 M€ en CP.

Études et fonctionnement courant : 0,33 M€ en AE et 0,16 M€ en CP

Ces dépenses correspondent principalement à des restes à payer.

Communication : 1,34 M€ en AE et 1,39 M€ en CP

Le programme 751 finance des campagnes de communication nationales sur les dangers de la vitesse au volant, notamment en direction des motocyclistes et des automobilistes.

Les dépenses de communication ont couvert l'achat d'espaces publicitaires, la conception stratégique et la création d'outils de communication classiques et digitaux, des opérations événementielles, et des évaluations pour des campagnes sur différentes thématiques et risques sur la route.

Au total, la communication, programmes 207 et 751 confondus, s'est élevée à 19 M€ en AE et à 20,87 M€ en CP en 2024.

Fonctionnement de la Trésorerie du contrôle automatisé (TCA) de Rennes : 4,80 M€ en AE et en CP

Depuis la loi de finances initiale pour 2013, le programme 751 prend à sa charge une partie des dépenses que supporte la TCA au titre de sa mission de recouvrement des amendes générées par le contrôle automatisé.

Ces dépenses ont concerné, en 2024 :

- le commissionnement bancaire associé au paiement des amendes pour 4,07 M€ en AE et en CP ;
- les frais d'affranchissement pour 0,16 M€ en AE et en CP ;
- les frais d'huissiers pour 0,57 M€ en AE et en CP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Le programme 751 permet également de soutenir des études, recherches, observations et évaluations assurant l'objectivation des mesures prises ou envisagées pour lutter contre l'insécurité routière afin de réduire le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes de France, y compris Outre-mer.

Après correction, le montant des dépenses d'intervention exécutées sur l'action 03 est de 3,24 M€ en AE et de 2,11 M€ en CP.

Ces dépenses concernent, d'une part, des études soutenues dans le cadre de l'appel à projets d'études et de recherches de la Délégation à la sécurité routière (DSR). 16 projets ont pu être subventionnés dans ce cadre, avec des thématiques diverses et variées, comme notamment :

- le projet NoVith visant à étudier le développement des habitudes de respect des limitations de vitesse chez les conducteurs novices : 299 781 € en AE et 119 912 € en CP ;
- le projet PARTAGE s'intéressant aux facteurs psychosociaux qui influencent le partage de la conduite chez les couples d'automobilistes : 89 640 € en AE et 26 892 € en CP ;
- le projet SPAP-CONINT ayant pour objectif de mieux connaître les infractionnistes participant aux stages de permis à points afin de mieux intervenir : 235 252 € en AE et 94 101 € en CP.

D'autre part, ces dépenses concernent également des actions relevant des mesures CISR 2023 sur les Outre-mer. Plusieurs études retenues dans le cadre de l'appel à projets d'études et de recherches de la DSR s'inscrivent dans ce cadre :

- le projet RHEAPS s'intéressant à la représentation sociale de la conduite et au rapport au risque de la mobilité motorisée chez les Guadeloupéens et Martiniquais : 109 466 € en AE et 43 787 € en CP ;
- le projet Réuvé visant à étudier la prise en compte de la sécurité des usagers vulnérables dans l'organisation de la mobilité à La Réunion : 270 000 € en AE et 108 000 € en CP.

ACTION

04 – Système d'information Education routière et permis de conduire

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Système d'information Education routière et permis de conduire		42 600 000 43 324 500	42 600 000 43 324 500		42 600 000 46 598 958	42 600 000 46 598 958

Les montants ci-dessus ne tiennent pas compte de l'impact des retraits d'AE opérés en 2024.

Après correction, le montant des dépenses exécutées sur l'action 04 est de 43,32 M€ en AE et 46,60 M€ en CP.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Envoi des lettres	14,47	14,48
SI fonctionnement	16,72	17,55
SI investissement	12,14	14,57
Total	43,33	46,60

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	29 150 000	22 882 615	29 150 000	24 637 156
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	29 150 000	22 882 615	29 150 000	24 637 156
Titre 5 : Dépenses d'investissement	13 450 000	20 441 886	13 450 000	21 961 802
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	13 450 000		13 450 000	17 784
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		20 441 886		21 944 017
Total	42 600 000	43 324 500	42 600 000	46 598 958

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action 04 s'élèvent à 22,89 M€ en AE et 24,64 M€ en CP.

- **Les dépenses relatives à l'envoi de lettres de notification de points : 14,47 M€ en AE et 14,48 M€ en CP**

Le montant des dépenses liées à l'édition et l'affranchissement des lettres de retrait et de restitution de points s'est élevé, en 2024 à **14,47 M€ en AE et 14,48 M€ en CP**. Le nombre de lettres de retrait ou de restitution de points adressées aux conducteurs s'est élevé à 13,6 millions en 2024, contre 22,77 millions l'année précédente soit une diminution de 40,27 %. Cette diminution est liée à la mesure de non retrait de point pour les petits excès de vitesse.

Ce poste porte également les dépenses de fonctionnement du bureau national des droits à conduire générées principalement par le traitement des courriers de réclamation ou de demandes d'explication des usagers.

Il porte également sur les prestations de tri des accusés de réception retournés au Ministère de l'intérieur-Centre National de Soutien Numérique et les plis n'ayant pas été remis à leurs destinataires (marché confié au Centre départemental de travail protégé d'Isle – CDTPI), ainsi que la destruction des plis. En 2024, ces dépenses se sont élevées à 0,06 M€ en AE et en CP.

- **Les dépenses relatives au SNPC/SI ERPC : 8,42 M€ en AE et 10,16 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement liées au maintien en condition opérationnelle et à la tierce maintenance applicative du SNPC/SI ERPC et des téléprocédures issues du Plan Préfectures Nouvelle Génération, ainsi qu'à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'un nouveau système d'information se sont élevées à **8,42 M€ en AE et 10,16 M€ en CP.**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 20,44 M€ en AE et 21,96 M€ en CP.

La réalisation du programme de modernisation des systèmes d'information de l'éducation routière et du permis de conduire (SI ERPC) s'est poursuivie en 2024, avec la passation d'un nouveau marché d'évolution pour trois années puis une année supplémentaire.

Le programme a été prolongé sur ses deux axes principaux, celui de la gestion de la formation et des examens, et celui de la gestion des droits à conduire.

Gestion de la formation et des examens

Les développements initiés en 2019 du nouveau système de réservation de places d'examens « RdvPermis » se sont poursuivis dans un contexte d'augmentation continue de la demande de places d'examen, provoqué par la forte démographie des jeunes nés pendant la décennie 2000-2010.

Le livret d'apprentissage numérique intégré à RdvPermis a été mis en service progressivement et avec succès au second semestre de 2024. Au-delà des enseignements qui pourront être tirés du suivi des formations effectué grâce au livret, le calcul et l'attribution des places d'examen est maintenant réalisé sur la base du nombre de leçons remontées par le livret. Cette modalité d'attribution renforce l'équité entre écoles et la qualité du service apporté aux usagers en conditionnant les places aux heures de formation réellement effectuées.

Gestion des droits à conduire

Les développements de nouvelles fonctionnalités se sont poursuivis durant toute l'année 2024 et ont été assurés de manière incrémentale, dans le cadre d'une démarche agile. Ils ont permis d'ouvrir l'accès à la base de données aux autorités judiciaires et aux entreprises de transport public de marchandises et de voyageurs, en application des articles R. 225-4 et R. 225-5 du code de la route. Les développements ont également permis d'optimiser les tâches des utilisateurs et de rendre plus fiables les données.

Un permis numérique basé sur l'application d'identité numérique régaliennne France Identité a été lancé en février 2024 et des travaux d'évolution ont été conduits pour l'alimenter en données plus complètes et plus à jour.

Enfin, l'application MesPointsPermis a été dotée de nombreuses informations attendues par les usagers, telles que le décompte des retraits de points, la date prévisionnelle de récupération des points et l'accès à son relevé d'information intégral (RII).

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)					50 000	30 000
Transferts					50 000	30 000
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	24 644	97 662			577 465	414 430
Transferts	24 644	97 662			577 465	414 430
Universités et assimilés (P150)	139 667	456 683			1 532 363	1 042 584
Transferts	139 667	456 683			1 532 363	1 042 584
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)						71 635
Transferts						71 635
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais (P192)		216 766			6 000 000	175 555
Transferts		216 766			6 000 000	175 555
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753)	89 811 893	89 811 893	89 501 893	89 501 893	89 501 893	89 501 893
Subventions pour charges de service public	74 811 893	74 811 893	74 501 893	74 501 893	74 501 893	74 501 893
Subventions d'investissement	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total	89 976 204	90 583 004	89 501 893	89 501 893	97 661 721	91 236 098
Total des subventions pour charges de service public	74 811 893	74 811 893	74 501 893	74 501 893	74 501 893	74 501 893
Total des transferts	164 311	771 111			8 159 828	1 734 205
Total des subventions d'investissement	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

Le principal opérateur du programme 751 est l'ANTAI, rattachée au programme 753 et retracé dans l'action 2 du P751.

Les crédits alloués aux autres opérateurs correspondent dans leur très grande majorité aux subventions versées pour mener des études dans tous les domaines de la sécurité routière (réseau d'écoles et d'universités). Par ailleurs, le CEREMA a une fonction d'appui aux services locaux de la sécurité routière.

Le financement du LNE est dédié à la certification de la métrologie des radars, il est imputé sur l'action 1 du programme.